

## Justificatif de Parution

N° d'annonce: DNA-409174500

Nous soussignés, Les Dernières Nouvelles d'Alsace représenté par son directeur général, Laurent COURONNE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne** : 12/04/2024

**Support de parution** : Dernières Nouvelles d'Alsace

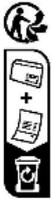
**Département de parution** : Haut-Rhin

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des enquêtes publiques et installations classées Avis de mise en concurrence Permis d'exploitation - géothermie sur nappe Société ENDRESS + HAUSER Par courrier du 9 novembre 2023, la société ENDRESS + HAUSER a sollicité l'octroi d'un permis d'exploitation (et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers) pour un dispositif de géothermie sur nappe afin d'assurer le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments de son nouveau siège social, situé 35 rue de l'Europe à Cernay (68). Les références cadastrales prévisionnelles des deux puits sont les suivantes : Ouvrage X Lambert 93 (m) Y Lambert 93 (m) Parcelle cadastrale profondeur prévisionnelle (m) Puits de captage 110131046751447 Parcelle 281 section 6115 Puits de captage 210131086751427 Parcelle 281 section 6115 Puits de rejet 110130916751349 Parcelle 281 section 6115 Puits de rejet 210130676751345 Parcelle 281 section 6115 Les coordonnées en Lambert 93 du périmètre de la demande sont les suivantes : Point X Lambert 93 (m) Y Lambert 93 (m) 11013064,966751461,7621013108,506751452,2631013113,396751421,0041013065,506751432,25 Le volume d'exploitation est défini à partir de ce périmètre et de l'épaisseur des alluvions comprise entre 4 m et 15 m. Les sociétés intéressées peuvent déposer une demande en concurrence portant sur tout ou partie du périmètre dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les demandes concurrentes sont adressées à la Préfecture du Haut-Rhin et présentées et selon les mêmes formes que la demande mentionnée à l'article 10 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié. La sélection sera réalisée sur la base de critères environnementaux, techniques et financiers, en particulier la bonne exploitation de la ressource du gîte géothermique, la qualité des travaux déjà réalisés, les caractéristiques techniques des futures installations, les moyens mis en oeuvre pour atteindre le rendement énergétique du projet et les impacts sur l'environnement du projet en surface. Toute demande de renseignements complémentaires et/ou de consultation du contenu du dossier (qui comprend la demande et le résumé non technique du programme des travaux et des perspectives d'utilisation de l'énergie extraite sous forme thermique) est à adresser à la préfecture du Haut-Rhin - Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des enquêtes publiques et installations classées située au 7 rue Bruat - BP 10489 - 68020 COLMAR cedex - (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

**Lien de l'annonce** : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Autre/Haut-Rhin/Permis-d->

exploitation-geothermie-sur-nappe.html



Laurent Couronne  
Directeur général des Dernières Nouvelles  
D'Alsace



Laurent COURONNE  
*Directeur Général*  
Dernières Nouvelles d'Alsace